

EPAIE, l'Expert de la Paie

Fondée en 2018, la société EPAIE propose des solutions dans le domaine de la gestion de la paie et des ressources humaines. Entretien avec Aline Gaspard, fondatrice et présidente salariée d'EPAIE.



Pouvez-vous présenter votre entreprise ?

J'ai créé EPAIE, Expert de la Paie, pour répondre aux besoins des entreprises, associations et cabinets comptables dans le domaine de la paie et des ressources humaines. Je travaille de façon indépendante mais entourée d'un solide réseau professionnel, en collaboration avec des partenaires tels que des organismes complémentaires comme les mutuelles ou les prévoyances, afin de proposer une solution clé en main qui va au-delà de la simple gestion de paie.

Quels sont les services que vous proposez à vos clients ?

Je propose trois types de services : tout d'abord, l'externalisation de la paie et la gestion RH des salariés, depuis leur embauche jusqu'à la sortie. Au-delà de la

gestion opérationnelle, j'exerce un rôle d'accompagnement et de conseil auprès des affiliations des organismes, sur des demandes d'aides particulières, comme par exemple l'activité partielle, largement utilisée durant la crise sanitaire, ou lors de contrôles URSAAF et d'inspection du travail. Je réalise également des audits de paie annuels complets pour mes clients afin de s'assurer qu'ils sont bien en conformité avec la législation sociale.

Je propose enfin un service de renfort de salariés essentiellement pour les grandes entreprises et cabinets comptables qui connaissent des besoins occasionnels : j'interviens alors sur la partie technique pour faire du paramétrage de logiciel mais également sur du plus long terme en tant que gestionnaire de paie.

En parallèle, je développe actuellement un service annexe de formation en paie et en ressources humaines à destination des gestionnaires de paie de grandes entreprises, des cabinets comptables et des sociétés de formation.

Quel est l'intérêt d'externaliser la gestion de paie pour un chef d'entreprise ?

D'une part, il est souvent plus rentable pour des petites et moyennes entreprises de faire appel à un gestionnaire de paie externe plutôt que d'internaliser ce poste et investir dans un logiciel de paie qui représente un certain coût.

D'autre part, la gestion de paie est une activité complexe et technique. Externaliser ce service offre un gain de temps et un gage de sérénité au chef d'entreprise qui peut compter sur la fiabilité et l'expertise d'un professionnel qualifié.

